

# **Le nickel calédonien dans la relance industrielle et la transition énergétique française**

## ***Une tentative de reprise en main coloniale***

**Christine Demmer**

### **L'intégration du nickel néo-calédonien dans la filière européenne des batteries : la fin d'une ressource pays ?**

À l'échelon international, le nickel est depuis quelques années classé parmi les métaux critiques (avec le lithium ou le cobalt). Utilisé principalement dans la fabrication d'acier inoxydable, il est très recherché pour la fabrication des batteries lithium-ion pour les voitures électriques et le stockage d'énergie. Les plans climats (Protocole de Kyoto de 1997 et Accord de Paris de 2015) qui ont fait valoir l'urgence d'une transition énergétique et qui ont réclamé l'adaptation de la filière automobile aux impératifs de décarbonation de la planète ont contribué à situer « l'or vert » dans ce classement fondé sur l'importance stratégique de la filière et les difficultés d'accès aux ressources nécessaires pour la faire exister. Après le Covid-19 ou encore depuis la guerre en Ukraine, l'Union européenne a pris conscience de ces difficultés. Elle a élaboré un dispositif pour tenter d'y remédier : l'Initiative sur les matières premières critiques ou le *Critical Raw Materials Act* (CRMA). Adopté par le Parlement européen au printemps 2024, ce règlement fait suite à une proposition formulée l'année précédente par la Commission européenne dans le cadre du Plan industriel du Pacte vert lancé en février 2023. Le CRMA invite les pays européens à se doter d'ici 2030 de chaînes de production intégrées, permettant de combiner relance industrielle et lutte contre le réchauffement climatique tout en limitant la dépendance aux importations en provenance notamment de Chine. L'enjeu est donc également géopolitique : il s'agit de diversifier et pérenniser les sources d'approvisionnement en minerais qui deviennent alors stratégiques en visant à renforcer la souveraineté de l'UE.

Dans cette stratégie, la France a un rôle à jouer au travers de la Nouvelle-Calédonie. Colonie française océanienne depuis 1853, le « Caillou » est en effet une terre de nickel. L'archipel est doté selon les estimations d'un quart des ressources mondiales (le stock estimé) et de 5,5 % des réserves mondiales (le stock économiquement exploitable)<sup>1</sup>. Le 15 mars 2024, l'eurodéputé François-Xavier Bellamy a porté l'inclusion du nickel dans le CRMA en faisant valoir notamment l'importance des gisements de l'archipel, sans commune mesure avec ceux de la Finlande ou de la Grèce. Mais la France entend encore jouer sa propre carte. Dans le plan d'investissement *France 2030* doté de 54 milliards d'euros lancé en 2021 après la pandémie, le nickel fait partie des métaux stratégiques ciblés pour réindustrialiser l'hexagone tout en mettant le pays en conformité avec les impératifs de la transition écologique telle qu'envisagée<sup>2</sup>. C'est donc d'abord son propre approvisionnement qu'il tient à sécuriser. Le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France n'en est que plus crucial. C'est d'autant plus vrai que dans l'esprit du Président Macron, l'archipel océanien dans son entier s'avère stratégique : il lui permet d'inscrire la France dans le nouveau bloc Indo-Pacifique, entre les États-Unis et la Chine (et plus largement des BRICS) par lequel transite 90 % du transport mondial par conteneurs<sup>3</sup>.

Mais plus que l'arrivée au pouvoir du candidat d'En Marche (actuel Renaissance), c'est la période qui a suivi les trois scrutins sur l'autodétermination entre 2018 et 2021, soldés chacun par un « non » à l'indépendance, qui a ouvert une nouvelle séquence politique pour ce pays d'Outre-mer intégré à l'UE sans en être membre<sup>4</sup>. Celui qui déclarait déjà lors de son déplacement présidentiel du 7 au 9 février en

---

<sup>1</sup> Institut d'études géologiques des États-Unis. USGS Mineral Commodity Summaries 2024.

<sup>2</sup> Voir le « rapport Varin » du 10 janvier 2022 sur la sécurisation de l'approvisionnement de l'industrie en matière premières minérales.

<sup>3</sup> Cet espace international englobe les États littoraux de l'est de l'Afrique jusqu'à la côte ouest des États-Unis. Voir NIQUET Valérie et PÉRON-DOISE Marianne, *L'indo-Pacifique. Nouveau centre du monde*, Paris, Tallandier, Texto, coll. Géopolitique, 2025.

<sup>4</sup> Les ressortissants des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) disposent de la citoyenneté européenne. Mais situés hors du territoire de l'UE tout en faisant partie de trois des États membres de l'UE, ils ne sont pas soumis

2018 que « la France serait moins belle sans la Calédonie » affirma au soir du dernier référendum, le 12 décembre 2021 prendre acte du choix des votants de rester au sein de la République. Il évacuait sans ambages la question coloniale, les scores serrés des premiers référendums et le boycott indépendantiste du dernier scrutin décidé sans l'accord du FLNKS (Front de libération kanak et socialiste) et placé à une période de deuil lié au Covid-19<sup>5</sup>. Après deux accords politiques, l'un signé en 1988 et l'autre en 1998, cherchant à combler les inégalités socio-ethniques entre le peuple colonisé kanak et les colons, voire à préparer l'indépendance, l'État prenait fait et cause pour les anti-indépendantistes – ce que la nomination de la « loyaliste » Sonia Backès à la tête du secrétariat d'État à la citoyenneté entre juillet 2022 et octobre 2023 exemplifiait tout particulièrement. [Le discours tenu par Emmanuel Macron à Nouméa le 26 juillet 2023](#), alors qu'un nouvel accord était en discussion fixait un cap politique résolument « re-colonial » après celui « dé-colonial » de la période précédente. Il expliquait : « Les trois référendums ont eu lieu : la Nouvelle-Calédonie est française parce qu'elle a choisi de rester française. Aujourd'hui, je suis venu vous dire très solennellement avec respect et humilité que je serai aussi avec vous, toutes et tous, le président d'un nouveau projet et je veux le bâtir avec vous : celui de la Nouvelle-Calédonie dans la République ».

Dans ce projet, l'archipel – pourtant doté de ses propres institutions et d'une citoyenneté particulière – était clairement instrumentalisé au service des intérêts français. Macron y évoqua l'Indo-Pacifique et l'avenir du nickel calédonien au service de la relance industrielle française. Sous couvert de proposer une solution à un secteur en crise en lui offrant un nouveau débouché, il affirma vouloir « consolider le nickel-batterie » et « réorienter une partie de notre production pour aller vers les bons produits plus stratégiques » tout comme libéraliser l'export du nickel présenté ici comme facteur de compétitivité. Il annonça : « On va construire les filières, la valorisation aval pour en faire un maximum en Nouvelle-Calédonie, pour sécuriser les acheteurs et l'aval avec vous ». Derrière ses propos d'apparence inclusifs, Emmanuel Macron montrait son intention de s'immiscer dans l'organisation du secteur, de le faire évoluer en faisant valoir la souveraineté française sur le nickel alors même que l'exercice de la compétence minière est transféré à la Nouvelle-Calédonie depuis 1998. Mais on peut se demander en quoi l'intégration à la filière batterie de l'UE était une réelle opportunité pour un secteur inscrit dans des réseaux de commercialisation asiatiques. La même question se pose au sujet d'un retour à une logique extractiviste combattue par les indépendantistes dans une « doctrine nickel » cherchant à générer de la valeur ajoutée sur place par divers moyens dont la transformation du minerai brut dans des usines locales aux capitaux publics. Où se situait d'ailleurs exactement la Nouvelle-Calédonie dans le schéma présidentiel : plus en amont ou plus en aval de la chaîne de production qu'à la date de son discours ?

Vouloir répondre à ces interrogations revient à s'intéresser à la réorganisation d'une filière sous un angle autant technique que politique. C'est en effet, en suivant certains travaux en sciences sociales sur le sujet, vouloir pointer des asymétries d'ores et déjà existantes – et d'autres potentiellement en devenir – en s'attachant à la place envisagée et réellement occupée dans les chaînes de production du nickel, de l'amont à l'aval, générateur de l'essentiel de la valeur ajoutée<sup>6</sup>. Cette approche s'inscrit dans une certaine mesure dans la filiation des théories de la dépendance mais s'intéresse à une situation coloniale qui peine à ne plus l'être : elle relie deux territoires toujours institutionnellement liés, dont l'un, colonie de peuplement, connaît également une domination interne qui reproduit cette dépendance tout en ayant sa propre logique de domination. Le propos suivant cherche à montrer précisément par quels moyens et dans quelles limites la perspective de développer la filière batterie en Nouvelle-Calédonie pour intégrer la chaîne européenne de fabrication de voitures électriques traduisait et/ou engageait une recolonisation économique à rebours de la démarche passée de reconquête de souveraineté sur la ressource. Puisque cette filière est encore largement en construction, c'est du récit d'une bataille menée autant dans la sphère politique voire juridique qu'économique, à l'issue encore incertaine, dont il va être question. Au passage, ce récit permettra de mesurer la complexité des rapports coloniaux actuels. Pour bien comprendre la tentative de renversement en cours par rapport à

---

au droit européen.

<sup>5</sup> Le premier référendum donnait près de 43 % de « oui » et le second près de 47 % et une mobilisation massive des électeurs (plus de 80 %). Le dernier a été suivi par une minorité d'inscrits (43 %) pour un « oui » réduit à 3,5 %.

<sup>6</sup> DENIEULLE Jérémy, PÉREZ-HOUIS Corten et PETIOT Ophélie, « Exploiter, transporter et gouverner les ressources. Une analyse par et dans les filières », *L'Espace Politique* [En ligne], n°55-56, vol.1-2, 2025.

la période précédente, un petit détour par l'histoire de l'exploitation du nickel et les conquêtes indépendantistes s'impose pour commencer.

## **La filière nickel calédonienne au service de la France**

Dans les années 1970, Eugène Claudius Petit, ministre de la Reconstruction après-Guerre affirmait que le maintien de la présence française en Nouvelle-Calédonie devait tout à son nickel en disant : « si la France a donné l'indépendance à Djibouti et aux Comores, c'est parce qu'il n'y a là-bas que du manioc et des bananes, tandis qu'en Nouvelle-Calédonie il y a le nickel<sup>7</sup>. » De la même manière que la Polynésie servait l'indépendance nucléaire de la France depuis 1962, le nickel était devenu central dans un territoire servant de base arrière aux essais nucléaires<sup>8</sup>. Pourtant, au milieu des années 1870, lorsque débuta l'exploitation du minerai vert (soit une vingtaine d'années après la prise de possession), la mine ne faisait qu'accompagner un projet axé sur une colonisation pénale. Mais une entreprise, la Société le nickel (SLN) dirigé par la famille Rothschild, allait prendre rapidement de l'envergure. Très vite celle-ci devint un symbole du capitalisme colonial en Nouvelle-Calédonie. Dans les années 1970, l'entreprise à la fois minière et métallurgique, productrice de ferronickel pour l'acier inoxydable, était étroitement liée aux intérêts français. Si son actionariat a évolué au fil du temps, elle est restée composée pour partie de capitaux publics (Elf Aquitaine avant sa privatisation, puis Eramet dont l'État détient désormais 27 % au travers de la société publique ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières).

Mais la France ne joue pas seulement des intérêts économiques à travers la SLN et le secteur minier en général. Moteur dans la production du PIB néo-calédonien et principal employeur du privé, la bonne santé du secteur permet de réguler bien souvent les tensions sociales. Ironie du destin, la mine compte aussi involontairement pour beaucoup dans l'émergence du mouvement indépendantiste. À la suite du boom du nickel des années 1967-1972 (période à laquelle toute la filière fut décrétée « stratégique » afin que l'État décide seul du sort du minerai), l'archipel connut une forte émigration de colons métropolitains, de ressortissants issus des anciennes colonies ou encore de « voisins » en provenance de Wallis et Futuna. 35 000 à 40 000 personnes débarquèrent durablement sur toute la période. En 1971, pour une population totale de 116 500 habitants, on dénombrait 48 500 Kanaks contre 48 870 « Européens et assimilés ». Mis alors en minorité démographique les autochtones kanaks, confrontés les premiers à la récession qui suivit le boom, poussèrent plus loin une contestation sociale et autonomiste locale pour dénoncer plus d'un siècle de ségrégation ethnique et réclamer l'indépendance. Pour noyer la fronde, le Premier ministre de l'époque, Pierre Messmer fit explicitement appel à poursuivre l'émigration<sup>9</sup> ; la présence du nickel sur le sol calédonien était pour ce faire un atout.

## **Un recentrement du secteur nickel sur le pays durant les Accords de 1988 et 1998**

En arrivant au pouvoir en 1981, François Mitterrand ouvrit la possibilité d'une discussion sur l'autodétermination des peuples d'Outre-mer<sup>10</sup>. De même, en 1988, dans sa « Lettre à tous les Français » du 7 avril 1988 qui résumait son second programme présidentiel il affirmait : « je ne crois pas que l'antériorité historique des Canaques sur cette terre suffise à fonder le droit » ; mais il ajoutait : « l'exclusion des minorités n'est pas notre tradition ». La ligne politique qu'il suivit était donc tendue entre volonté de maintien de la souveraineté française et mise en œuvre de dispositifs de discrimination positive pour répondre aux revendications kanakes. Les Accords de Matignon-Oudinot signés en 1988 sous l'égide du Premier ministre Michel Rocard après le drame d'Ouvéa (la gendarmerie attaquée et l'assaut mortel de la grotte où s'étaient retranchés les assaillants) ouvrirent sur cette ère qui, selon ses propres termes, relevait d'une « décolonisation dans la République ».

---

<sup>7</sup> *L'Avenir Calédonien*, n°764, 10 août 1977.

<sup>8</sup> MOHAMED-GAILLARD Sarah "Le nickel calédonien, un levier de la puissance française en Océanie (1960-1974)", « Foccart : archives ouvertes (1958-1974) » Jean-Pierre BAT (dir.), Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2017, p.341-351.

<sup>9</sup> Voir la « [directive du 19 juillet 1972](#) » envoyée au Secrétaire d'État aux DOM-TOM.

<sup>10</sup> Proposition 58 des « 110 propositions pour la France ».

Concrètement, cela signifiait mettre la question de l'autodétermination à l'agenda politique et organiser des réformes socio-économiques ainsi que s'assurer d'une reconnaissance politique et culturelle du peuple premier. La pierre de touche de cette politique reposait sur un découpage administratif en trois provinces, supposées épouser la répartition territoriale des principaux groupes ethniques<sup>11</sup>. Dans l'Accord de Nouméa qui intervint en lieu et place du référendum prévu en 1998, les notions de « souveraineté partagée » et de « destin commun » avancées supposèrent de compléter ce programme en conférant plus d'autonomie à une collectivité désormais *sui generis* (le Pays) pouvant, au terme des référendums, devenir un nouvel État.

La coalition indépendantiste du FLNKS accepta ces compromis politiques avec l'espoir de mettre à profit l'exercice du pouvoir enfin partagé entre pro- et anti-indépendantistes pour tenter non seulement de réduire les inégalités socio-ethniques héritées du colonial mais encore de consolider l'économie en vue de l'indépendance. Les indépendantistes pensèrent naturellement à la maîtrise de « l'or vert ». L'État l'avait bien compris. Fidèle à sa ligne de conduite antérieure, il garda l'œil sur la ressource mais accepta de faire des concessions aux indépendantistes. La première d'entre elle, parfaite illustration du mot d'ordre de « rééquilibrage » et de « partage » entre groupes ethniques au cœur des Accords de 1988, consista à accéder à la demande de Jean-Marie Tjibaou, le président du FLNKS. Ce dernier réclamait le contrôle d'une entreprise minière<sup>12</sup>. La SMSP (Société Minière du Sud Pacifique) passa ainsi des mains du leader loyaliste Jacques Lafleur à celles des indépendantistes *via* la société d'investissement de la collectivité provinciale du Nord nouvellement créée et dirigée par ces derniers (la Sofinor, actionnaire majoritaire de l'entreprise)<sup>13</sup>. Les portes d'un domaine réservé s'ouvraient aux Kanaks, première étape à leurs yeux de la reprise en main de ce qu'ils nommaient leur « patrimoine ». Par ailleurs, le FLNKS se trouvait en mesure d'engager une dynamique économique en province Nord en comptant sur les dividendes de la SMPS mise au service du soutien au développement de l'entrepreneuriat local.

En toute logique nationaliste, le combat du FLNKS portait sur la maîtrise de la ressource à l'échelon du territoire dans son entier (premier pilier de la future Doctrine nickel). L'Accord de Nouméa acta en ce sens le transfert de la compétence minière. Un avenant à l'Accord de Bercy posé comme préalable économique à la signature de l'accord politique par le FLNKS, permit que la Nouvelle-Calédonie entre au capital de la SLN à hauteur de 34 % en 2000, six ans avant qu'elle ne puisse posséder encore 4 % d'Eramet. En revanche, à cette période, les indépendantistes ne purent en rien peser sur l'actionnariat d'un projet d'exploitation et de valorisation du gisement de Goro-Prony en province Sud pour produire de l'oxyde de nickel. Avec l'aide de l'État et de la province Sud non indépendantiste, Inco (remplacé ensuite par Vale) s'installa sans que les intérêts de la Nouvelle-Calédonie y soient représentés (ou si peu)<sup>14</sup>. Ce « coup politique » porté durant l'Accord du « destin commun » dans une optique compétitive plus que collaborative remettait en question la perspective indépendantiste de nationalisation (en réalité, des prises de participation majoritaire) de la ressource par celle des entreprises minières<sup>15</sup>.

Cela remettait également en question le second pilier de la Doctrine nickel qui prônait la valorisation du nickel par sa transformation dans des usines aux capitaux calédoniens en vue d'en tirer un meilleur prix sur le marché du nickel. Il faut savoir que le « préalable minier » indépendantiste précédant l'Accord de 1998 réclamait en premier lieu d'échanger des massifs miniers entre SLN et SMPS au bénéfice de « l'entreprise kanake » afin qu'elle puisse attirer, par un gisement d'importance, un partenaire industriel susceptible de vouloir construire avec elle une usine au Nord. Le FLNKS avait

---

<sup>11</sup> En 1989, la communauté européenne au Sud comprenait 44,3 % de l'effectif de la collectivité. Les Kanaks y représentaient 25,8 % de l'effectif total réunissant toutes les autres ethnies. La province des Îles Loyauté, très peu peuplée, abritait 98,1 % de Kanaks et 1,3 % d'Européens ; la province Nord comprenait outre 78,7 % de Kanaks, 15,7 % d'« Européens ».

<sup>12</sup> Dans la législation minière, les entreprises extractives disposent d'un droit immobilier sur la ressource – c'est-à-dire d'un droit sur les produits du sous-sol de leurs concession.

<sup>13</sup> La Sofinor possédait initialement 75 % des parts de la SMPS puis 85 % au moment de sa réorganisation en 2013 et 87 % par la suite.

<sup>14</sup> LEVACHER Claire, « De la terre à la mine ? Les chemins de l'autochtonie en Nouvelle-Calédonie », *thèse en anthropologie*, Alban BENZA et Pierre-Yves LE MEUR (dirs), EHESS, Paris, 2016.

<sup>15</sup> « Reprise de l'usine Vale NC. Décryptage d'un accord très politique », *Chien bleu*, n°280, mars 2021.

à cette époque fait sien l’aphorisme énoncé par son président Jean-Marie Tjibaou en 1985 : « pour un petit pays comme le nôtre, l’indépendance c’est de bien calculer les interdépendances<sup>16</sup>. » Pour limiter sa dépendance, il imposa à son partenaire industriel (la multinationale Falconbridge remplacée par XStrata puis Glencore) un montage financier à son avantage : 51 % pour la SMSP et 49 % pour la multinationale. C’est sur ces bases que la société KNS (Koniambo Nickel SAS) put produire à partir de 2013 du ferronickel à destination du marché asiatique de l’acier inoxydable, rejoignant la SLN sur ce terrain. Tout en poursuivant le « rééquilibrage » économique du Nord, Le FLNKS avait posé un jalon supplémentaire dans son projet d’émancipation économique du Pays par le nickel en cherchant à rompre avec l’extractivisme. C’est dans cette optique encore qu’avant même la première coulée de métal de KNS, la SMPS s’associa avec le sud-coréen Posco dans une usine offshore. Possédée sur les mêmes bases actionnariales que KNS, la SNNC (Société du nickel de Corée et de Nouvelle-Calédonie) traite des teneurs inférieures extraites par la nouvelle filiale minière de la SMPS, la NMC (Nickel Mining Company) alimentant cette usine avec les gisements en sa possession.

La stratégie nationaliste de valorisation du nickel dans des usines publicisées avait pour corolaire la recherche de la limitation – puis l’arrêt à moyen terme – de l’exportation du minerai brut. Ce dernier devait pouvoir être redirigé vers les usines du Pays, moyennant un mixage afin de correspondre aux teneurs supportées par les fours. C’est là le dernier des trois piliers de la Doctrine nickel pensée pour constituer et pérenniser une rente minière « nationale ». En 2009, conformément à l’article 39 de l’Accord de Nouméa encourageant la mise en œuvre d’une politique minière pays, une nouvelle législation a vu le jour ; elle acte cette limitation de l’exportation du brut au sein du « schéma de mise en valeur des richesses minières » ainsi que dans le nouveau code minier. Cette législation qui n’équivalait pas à une politique du nickel – et ne se prononce donc pas sur les voies de la souveraineté minière visée par les indépendantistes – avait vocation à pérenniser l’exploitation et la commercialisation d’une ressource finie tout en cherchant à limiter ses impacts environnementaux. Au chapitre de l’exportation, elle cherchait à réguler la sortie du nickel calédonien produit par les « petits mineurs » (les entreprises non métallurgistes). Ces derniers devaient trouver des débouchés viables chez les clients historiques et alimenter si possible les usines locales. Pour les métallurgistes, la réglementation créa des réserves métallurgiques afin de pérenniser l’alimentation des fours. Dès 2015, ce modèle fut écorné lorsqu’un des clients historiques (australien) se trouva en difficulté : une partie de la classe politique alliée aux mineurs en profita pour réclamer une ouverture d’un canal d’exportation vers la Chine. Une brèche s’était ouverte qui fragilisait déjà le troisième pilier de la doctrine nickel<sup>17</sup>.

Le rappel des étapes du nationalisme minier indépendantiste fait état d’obstacles mais aussi d’avancées concernant la conquête de souveraineté de la Nouvelle-Calédonie sur le nickel. Les uns et les autres sont à mettre en regard avec ce que représentaient les accords politiques de la période qui, tout en permettant aux Kanaks d’être mieux représentés politiquement et de participer à la vie de la cité dans deux provinces sur trois, maintenaient l’archipel sous tutelle française<sup>18</sup>. C’est surtout la province Nord – l’une des deux zones délaissées par la République, majoritairement peuplées de Kanaks et la seule dotée de nickel – qui a pu tier son épingle du jeu du nationalisme minier kanak. La SMPS au travers de la Sofinor a participé au développement local qui a profité aussi bien au maintien d’une agriculture domestique qu’à l’entrepreneuriat – y compris dans le domaine de la sous-traitance minière où les Kanaks sont désormais bien représentés<sup>19</sup>. En revanche, l’importante population kanake

<sup>16</sup> TJIABOU Jean-Marie, *Tjibaou, La présence kanak*, Alban BENZA et Eric WITTERSHEIM (éds.), Paris, Odile Jacob, 1996, p.179.

<sup>17</sup> DEMMER Christine, « L’export du nickel au cœur du débat politique néo-calédonien », *Mouvements*, n°91, vol.3 : Kanaky Nouvelle-Calédonie : situations décoloniales, 2017, p.130-140.

<sup>18</sup> DEMMER Christine, « Nationalisme minier, secteur nickel et décolonisation en Nouvelle-Calédonie », *Cahiers Jaurès : Les mines un terrain d’expériences. Hommage à Rolande Trempé* (Marion Fontaine dir.), n° 230, vol. 4, 2018, p.35-52 ; DEMMER Christine, “The decolonisation Process Without Independence in the Light of Changes in the Nickel Sector in New Caledonia”, *Geographies of New Caledonia-Kanaky, Environments, Politics and Cultures*, Matthias KOWASCH et Simon P. J. BATTERBURY (eds), Springer International Publishing, 2024, p.103-115.

<sup>19</sup> *Rapport de la province Nord*, « Un chemin de rééquilibrage. Bilan de la provincialisation en Province nord 1989-2022 », 2023 ; LE MEUR Pierre-Yves, GROCHAIN Sonia, KOWASCH Matthias, David POITHILY, « La sous-traitance comme interface : rente minière, contrôle des ressources et arènes locales en Nouvelle-

de la province Sud non indépendantiste, centre politique et économique de l'archipel, est restée en marge de cette stratégie – ce qui explique en partie sa révolte en mai 2024<sup>20</sup>. À l'échelon « national », le FLNKS n'est pas parvenu à rompre avec la logique de l'économie « assistée » à l'œuvre depuis le boom du nickel (dépendante des transferts financiers métropolitains et des imports commerciaux, marquée par une surreprésentation du secteur tertiaire ou encore caractérisée par une fiscalité faible et injuste ainsi que par une épargne forte des fonctionnaires indexée et des investissements réduits au sein du territoire)<sup>21</sup>. Il faut dire que les réformes structurelles de l'économie demandées lors des négociations des Accords de 1988 n'ont pas été réalisées. Et si le passage en régime d'économie minière a permis d'augmenter la part du nickel dans le PIB de la Nouvelle-Calédonie (25 % contre 20 % les bonnes années avant et 10 % les mauvaises)<sup>22</sup>, cette embellie est restée de courte durée.

Après une brève période de régression des transferts métropolitains liée à la phase d'industrialisation durant les années 2000-2010, le secteur est entré en crise au tournant des années 2020. En cause principalement les bouleversements du marché mondial qui ont entraîné l'effondrement des cours suite de la rapide montée en puissance de l'Indonésie à partir de 2015. Ce pays produit désormais plus de la moitié du nickel vendu sur la planète et le transforme à domicile à bas coût avec l'aide de la Chine. Aussi, à peine débutée, la dynamique de la croissance de l'industrie néo-calédonienne a-t-elle été interrompue. Ses trois usines se sont retrouvées plus en difficulté qu'elles ne l'étaient déjà faute d'investissements. Eramet a annoncé en octobre 2023 ne plus vouloir financer sa filiale ; elle prévoyait une cessation de paiement pour les mois à venir. Le brésilien Vale successeur d'Inco au Sud avait quant à lui cédé sa place dès 2021 ; après un important conflit entre pro- et anti-indépendantistes au sujet du repreneur, lui succéda un consortium qui transforma Goro Nickel en Prony Resources Nouvelle-Calédonie (PRNC) sans que le FLNKS ne parvienne à imposer son modèle de partenariat 51/49. Un autre montage finit par s'imposer, bénéficiant à la province Sud et aux populations kanakes des chefferies du Sud (*cf infra*). Mais en janvier 2024, PRNC annonça lui aussi être en cessation de paiement, malgré les bénéfices de son actionnaire Trafigura (19 %), alors partenaire de Tesla sur le projet qui annonça son retrait. De son côté, Glencore, le dernier partenaire de la SMSP dans la co-entreprise KNS, également en difficulté, jeta l'éponge en février 2024 entraînant la fermeture de ses portes en septembre de la même année. C'est donc sur fond d'ouverture de nouvelles négociations politiques pour remplacer l'Accord de Nouméa suite aux référendums perdus par les indépendantistes que le secteur devait trouver à se relever.

---

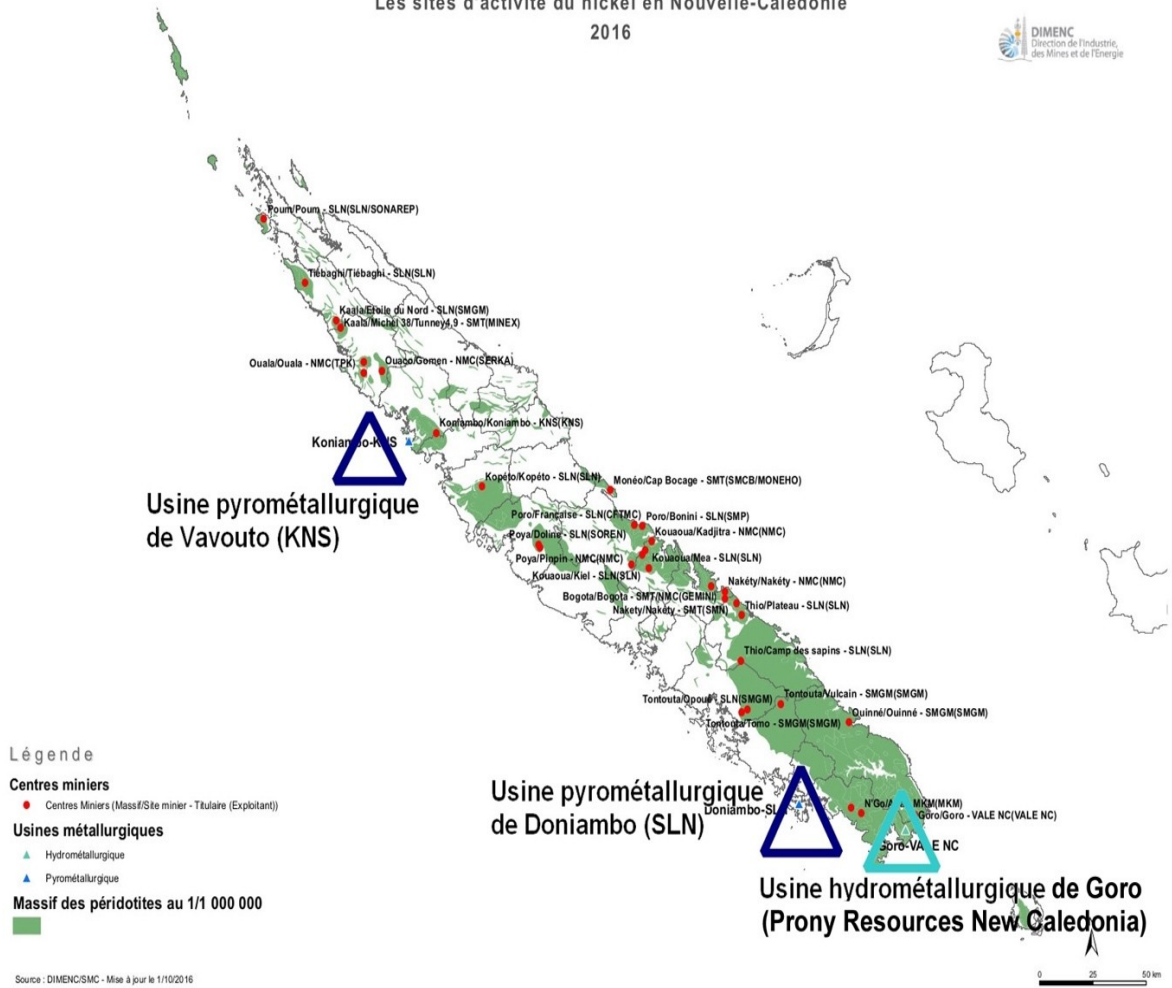
Calédonie », Document de travail CNRT Nickel et son environnement, programme « Gouvernance minière », *La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise : trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie*, n°10, 2012, vol.1 (n°1 à 10), 2011-2012.

<sup>20</sup> « Pauvreté et inégalités en Nouvelle-Calédonie », *Synthèse ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques)*, n°64, avril 2023.

<sup>21</sup> FREYSS Jean, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, PUF, coll. « Tiers Monde », IEDES, 1995

<sup>22</sup> COUHARDE Cécile, GERONIMI Vincent, TARANCO Armand, « La Nouvelle-Calédonie suit-elle toujours le modèle de l'économie assistée ? », *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, S. BOUARD, J.-M. SOURISSEAU, V.GEROMINI, S. BLAISE et L. RO'I (éds.), Paris, Karthala, IAC, Gemdev, 2016, p.229-271.

Les sites d'activité du nickel en Nouvelle-Calédonie  
2016



## Le Pacte nickel contre la Doctrine nickel

En novembre 2023, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie à l'époque, proposa un « pacte nickel » aux Calédoniens. Ce dernier s'appuyait sur le rapport « Avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie », commandité par le gouvernement français auprès de l'IGF (Inspection générale des finances) et du Conseil général de l'économie (CGE) et diffusé au moment même où Macron tint son discours de recolonisation à Nouméa en juillet. Ce « pacte » proposait une aide financière au secteur, conditionnée à des changements de pratiques orientés vers la sécurisation des approvisionnements français et européen en nickel pour batteries. La Première ministre avait clairement missionné l'IGF en ce sens<sup>23</sup>. En parallèle, l'État lançait une réforme constitutionnelle en faveur du dégel du corps électoral citoyen local créé en 1998 qui garantissait la représentation du peuple colonisé dans les institutions en tenant compte du préjudice causé par la colonisation de peuplement. Le déclenchement des émeutes le 13 mai 2024 mit temporairement ce document en *standby*. Il revint néanmoins sur le devant de la scène sous un autre nom et avec quelques nuances, posant toujours en son centre la question d'une réorientation du secteur dans la filière batterie de l'UE.

La crise traversée par les métallurgistes sert de prétexte à proposer le marché « financements contre réformes ». À cette période, les besoins immédiats du secteur avaient été estimés à 1,5 milliard

<sup>23</sup> C'est ce que dit la lettre de mission d'Elisabeth Borne qui figure en annexe du document.

d'euros<sup>24</sup>. Si les entreprises obtempéraient, une aide pouvait intervenir dans les semaines à venir. Désormais, la solution proposée aux problèmes rencontrés se concentrait sur la réduction des dépenses d'énergie des usines. Ces dernières représentaient jusqu'à 50 % des charges. L'aide immédiate pouvait être suivie d'une autre dédiée à subventionner une énergie tout à la fois coûteuse et polluante (fuel, charbon, gaz importés). À court terme, il fallait pouvoir changer de modèle énergétique afin d'être plus compétitif. On parlait alors de 50 % de photovoltaïque, voire de nucléaire *via* l'implantation de SMR (Small Régular Reactor). Mais rien n'était décidé<sup>25</sup>. La Nouvelle-Calédonie devait contribuer à cette subvention à partir de 2024, à hauteur de 8 milliards de francs soit 66,7 millions d'euros par an. L'État – qui pensait là encore à son programme de relance industrielle dans l'hexagone – proposait en fin de compte une réforme énergétique que le Schéma minier avait déjà appelé de ses vœux une quinzaine d'années auparavant sans que quiconque ne s'en soucie alors – sachant que la Nouvelle-Calédonie est classée aujourd'hui [onzième pays le plus émetteurs de CO2 au monde par habitant](#) et que les industriels en sont les premiers fautifs.

L'inscription dans la filière batterie de l'UE était toujours présentée comme une opportunité économique, censée offrir un débouché sûr et durable aux exportateurs de minerai brut, dont le rapport IGF avait souligné la bonne santé, sans se soucier de ce que représentait financièrement un transport évalué à 45 jours. Plus exactement, réviser le code minier devait « permettre une subvention croisée entre l'activité minière rentable et l'activité métallurgique non rentable » pour les métallurgistes (les petits mineurs restaient déjà engagés dans des filières éprouvées). Il leur était demandé d'exporter depuis les réserves géographiques métallurgiques créées dans le code minier de 2009 pour sécuriser les trois usines : à Goro pour PRNC, au Koniambo pour KNS et à Tiébaghi pour la SLN. L'attaque contre la doctrine nickel était ici manifeste.

Dans le même but supposément économique, il était attendu encore – sans moyen de contrainte légale à la clé – que des deux usines pyrométallurgiques sortent de la matte et plus seulement du ferronickel afin de « désensibiliser le résultat de KNS et de la SLN au prix du nickel de classe II sur le marché asiatique ». Le Pacte Nickel traduisit cela en réclamant « une diversification de l'offre productive ». Il faut comprendre ici que si ferronickel comme matte relèvent de la classe II, seule la seconde forme permet, une fois raffinée d'intégrer la fabrication des batteries. La matte peut alors soit être transformée en sulfate de nickel soit en nickel métal classe I (un nickel plus polyvalent dans son usage). Concernant cette « opportunité », rien n'était dit des coûts à engager. Elle ne prenait pas non plus en considération la remontée éventuelle des cours du LME (London Metal Exchange)<sup>26</sup>, pas plus le fait que la demande en acier inox représente toujours 70 % de la demande globale en nickel contre 30% pour la filière batterie, ni même que les batteries NMC (oxyde de lithium-nickel-manganèse-cobalt) sont concurrencées aujourd'hui par les cathodes LFP sans nickel (lithium-fer-phosphate). La SLN et KNS étaient simplement invitées à s'inscrire dans les pas de l'usine hydrométallurgique de PRNC afin que la Nouvelle-Calédonie intègre dans son entier la filière batterie. PRNC, avec sa production de NHC (Nickel Hydroxide Cake), était déjà en mesure d'alimenter aussi bien le circuit d'acier inox que celui des batteries, en s'avérant mieux optimisée pour la filière des batterie lithium-ion que la matte. L'alignement espéré des deux autres usines traduisait les objectifs du rapport IGF/CGE qui caressait l'espoir que le nickel calédonien alimente jusqu'à 85 % des besoins des gigas usines françaises en 2030 et 14 % de ceux de l'UE (alors même que les capacités domestiques de production de l'Europe n'excédaient pas 10 % en 2023).

Les attentes étaient donc limpides et les conséquences sur la participation du secteur nickel calédonien à l'émancipation de l'archipel balayées. Le Pacte Nickel ramenait la colonie du côté des

---

<sup>24</sup> « Nouvelle-Calédonie : toujours à la peine le secteur nickel se met (encore en grève) sans source d'énergie primaire », *La tribune*, 25-01-2024.

<sup>25</sup> Christopher Gygès, l'élu anti-indépendantiste en charge de l'énergie en 2023 avait été à l'initiative d'une révision du Schéma de transition énergétique qui prévoyait de réduire de 70% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035. Un accord-cadre avait été signé auparavant déjà, le 24 mai 2022, entre le Gouvernement, la province Sud, la SLN et Prony Resources et le pourvoyeur local d'électricité, Enercal.

<sup>26</sup> Depuis le début de l'année 2026, on note une inflexion des cours mondiaux lié à un changement de paradigme indonésien. Plutôt qu'inonder le marché, le leader mondial entend désormais réduire ses exportations et améliorer la qualité de ses produits.

« territoires miniers » pourvoyeurs de minerai brut bien moins lucratif. C'est ce qu'avait suggéré sans état d'âme la présidente d'Eramet le 27 février 2024 pour signifier alors le désengagement annoncé de la multinationale dans la SLN. C'est encore le signal qu'envoyait la proposition d'ouvrir les réserves métallurgiques, même temporairement comme c'était indiqué. En réalité, le Pacte nickel ne condamnait pas la métallurgie néo-calédonienne ; il se posait en décideur de son destin au mépris des intérêts de la Calédonie. Côté indépendantiste, cela ne manqua pas de faire réagir. Paul Néaoutyine, le président de la province Nord, le plus ardent défenseur de la Doctrine nickel, dirigeant de la collectivité actionnaire majoritaire de la SMPS s'insurgea début mars 2024 : « supprimer les réserves et exporter, c'est *niet* tant que je serai président<sup>27</sup> ». Il aurait pu tout autant critiquer la proposition de l'IGF appelant à limiter les parts de l'actionnariat public dans les entreprises locales à hauteur de 33 %<sup>28</sup>. Mais cette question fut laissée de côté dans le Pacte nickel.

Une autre conséquence négative de l'incorporation à la filière batterie européenne mérite d'être signalée ici. Elle concerne la marge de progression de la Nouvelle-Calédonie dans la chaîne de valeur dans le futur. Située à un niveau intermédiaire avec des produits transformés, elle visait de monter en gamme avec le raffinage des batteries NMC (nickel-Manganèse-Cobalt) dans l'usine du Sud. Quand Vale avait racheté Inco en 2006, il s'était engagé à cela. C'est sur cette base qu'il obtint une défiscalisation de l'État. À l'inverse, PRNC l'obtint en 2021 en renonçant au raffinage et en passant de la fabrique d'oxyde de nickel au NHC, plus polyvalent. Nombreux sont ceux dans les rangs indépendantistes qui s'interrogent sur le rôle de l'ancien PDG de Vale, Antonin Beurrier – encore présent au démarrage de Prony Resources – dans cet abandon. L'énarque (de la même promotion qu'Édouard Philippe, l'ex-Premier Ministre de Macron) est en effet à la tête d'un projet d'unité de conversion de nickel et cobalt sur la zone industrielle et portuaire de Parempuyre et Blanquefort près de Bordeaux (EMME, pour Electro Mobility Materials Europe). Ce projet, très avancé aujourd'hui au plan administratif et financier est fortement soutenu non seulement par la Région Nouvelle-Aquitaine mais aussi par l'État. Il a été classé Projet d'intérêt national majeur (PINM) le 5 septembre 2025 après qu'Emmanuel Macron l'eut défendu au sommet Choose France des investisseurs à Versailles le 13 mai 2024. Or, les premiers contacts des investisseurs régionaux avec l'ex PDG de Vale datent de [fin décembre 2021](#). Indépendamment des éventuels arrangements qui ont pu se faire, le fait est que la philosophie du Pacte Nickel prévoyait que la valeur ajoutée de la filière batterie se concentre sur le sol européen et français. Le rapport IGF/CGE affirmait explicitement que « le succès des transformations engagées par le territoire dépendrait de facteurs exogènes, tels que la construction de raffineries de sulfate de nickel dans l'Union et l'évolution future de la chimie des batteries ».

Pour qui douterait encore que les vellétés souverainistes de la France et de l'UE se pensent aux dépens de celle de la Nouvelle-Calédonie, il suffit de rappeler encore les recommandations du Pacte Nickel en matière fiscale. Après des années d'exonérations des entreprises minières pour l'extraction et sur les bénéfices liées au « pacte de stabilité fiscale » mis en place pour faciliter l'implantation et la production de KNS au Nord et de Goro-Nickel au Sud<sup>29</sup>, la Nouvelle-Calédonie venait tout juste de voter, début 2023, quelques mois avant la discussion sur le Pacte, la contribution des « mineurs » à la richesse locale autrement que par le biais du travail ou des dividendes reversées aux sociétés d'actionnariat semi-publiques provinciales. Le Pays s'était doté pour la première fois d'une redevance sur les extractions ainsi que d'une taxe sur les exportations<sup>30</sup>. Si le rapport de l'IGF/CGE invitait à

<sup>27</sup> « Paul Néaoutyine : les exportations de minerai : c'est niet ! », *La voix du Caillou*, n°206, 02-03-2024.

<sup>28</sup> Le Maire était allé dans ce sens aussi en visitant KNS. Voir « visite ministérielle : à l'usine du Nord : Bruno Lemaire appelle à dissocier économie et politique », *NCI<sup>ère</sup>*, 26-11-2023. Deux rapports antérieurs appelaient déjà à réduire le principe de l'actionnariat public : DUTHILLEUL Anne, *Schéma stratégique industriel de la Nouvelle-Calédonie*, 2012 ; COLIN Michel, *Adapter le modèle de gouvernance du nickel et repréciser la stratégie minière et industrielle*, 2016. Le rapport IGF/CGE propose de créer une agence des participations de Nouvelle-Calédonie réunissant à égalité les trois provinces ou la seule collectivité Pays.

<sup>29</sup> LAGADEC Gaël et SUDRIE Olivier, « Du court au long terme : un scénario « norvégien » pour pérenniser la rente nickel en Nouvelle-Calédonie ? », *Développement durable et territoires*, n°3, vol. 4, [mise en ligne, octobre 2013]. Voir également les rapports du Sénat dit « Torre » (2005) et « Doligé » (2011). Noter que par deux fois le Conseil d'État a retoqué l'instauration d'une redevance en vertu du pacte de stabilité signé avec les métallurgistes.

<sup>30</sup> Les seules contributions fiscales existantes jusque-là étaient l'impôt sur les sociétés et une redevance superficielle proportionnelle aux surfaces détenues sur les concessions du domaine public ou privé.

pérenniser ces contributions venant alimenter le budget de la collectivité, le Pacte Nickel réclamait au contraire de les suspendre afin, explique-t-il, de ne pas faire peser des charges supplémentaires sur des entreprises en crise. Ce faisant, il rendait service à la SLN, souvent exportatrice dans la décennie précédente et moins à la SMPS bénéficiant d'une réduction – contestée sans succès d'ailleurs devant le Conseil Constitutionnel en 2023 par les non indépendantistes – pour envoyer son nickel en Corée mais dans une usine aux capitaux calédoniens. Arguant de l'urgence de travailler à l'acceptabilité sociale d'une extraction faisant régulièrement l'objet de blocage, le Pacte Nickel préférait insister sur une compensation des « communautés locales au plus près des activités minières et métallurgiques » en renforçant le rôle du Fonds Nickel créé en 1994, alimenté par une partie de l'impôt sur les sociétés et par la redevance superficielle, pour aider les entreprises en cas de crise. Dans ce schéma, l'idée initiale (alimenter un Fonds pour les générations futures dédié aux compensations écologiques et/ou à la diversification économique, en complément du Fonds nickel) au cœur de la réforme fiscale s'en trouvait enterrée.

### **Petite chronique d'un rapport de force en 2024**

Dans les premiers mois de 2024, un bras de fer s'est engagé au Congrès au sujet du Pacte Nickel, avant que l'insurrection n'éclate en mai et ne relègue le débat au second plan. Contrairement à la réforme du corps électoral citoyen (celui des provinciales mettant en place le Congrès et le gouvernement local), il n'y avait pas possibilité de passer en force par le haut sur un sujet de compétence locale. Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie fin 2023, Bruno Le Maire avait réclamé que son Pacte soit signé au plus tard en janvier 2024, faute de quoi, avait-il prévenu, il n'y aurait aucune aide ni d'urgence ni à moyen terme pour le secteur nickel. Il était confiant car le projet n'était pas inconnu des élus ; il avait été discuté pour amendement avant son annonce officielle avec le gouvernement local, les trois provinces ainsi que les exportateurs miniers et industriels à la suite de la remise du rapport IGF/CGE.

Mais la période n'était en rien sereine entre pro- et anti-indépendantistes, voire avec l'État. Le troisième référendum avait été contesté par le FLNKS. Des discussions étaient engagées au sujet d'un nouvel accord devant remplacer celui signé le 5 mai 1998 à Nouméa. L'Union calédonienne, un des deux partis les plus puissants du Front s'était longtemps tenu à l'écart, réclamant des rencontres bilatérales entre le FLNKS et l'État pour rappeler qu'il ne pouvait être question de discuter simplement d'un nouveau statut mais qu'il fallait poursuivre dans la voie vers l'indépendance. En janvier le Pacte Nickel ne fut pas signé. Le 29 janvier 2024, Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur et des Outre-mer déposa au Parlement son projet de loi constitutionnelle pour « dégeler » le corps électoral citoyen. Avant que le Sénat ne se prononce pour le dégel le 2 avril 2024, puis l'Assemblée nationale le 14 mai 2024, lorsque la révolte explosa en Calédonie, le FLNKS était très mobilisé dans la rue. À cette période, plusieurs grandes manifestations furent organisées à l'appel de la CCAT (cellule de coordination des actions de terrain créée pour l'occasion) pour protester contre une réforme qui se faisait en dehors des discussions du « Grand accord ». Quant aux partis anti-indépendantistes – *Les Républicains Calédoniens, le Rassemblement, le Mouvement populaire calédonien ou Génération NC* – ils ne voulaient plus entendre parler d'indépendance ni même de dispositifs de compensation rappelant le fait colonial et préjudiciable au maintien de leur hégémonie. Le 21 mars 2024, ils quittèrent la salle du Congrès avec fracas, accusant les institutions d'être illégitimes en l'état de la répartition des sièges, voire non démocratiques. Quelques jours plus tard, le 28 mars, Sonia Backès, présidente de la province Sud, ex-secrétaire d'État à la citoyenneté dans le gouvernement Borne, déclara en meeting : « le bordel, c'est nous qui le mettrons si on nous marche dessus ». Le 18 avril, les pro- et anti-indépendantistes se retrouvèrent en masse dans la rue. La tension ne faisait que monter.

Dans ce contexte, l'on comprend pourquoi le Pacte Nickel ne fut pas non plus signé le 25 mars 2024, selon le nouveau délai fixé par l'État. Pour autant, ce dernier avait transformé début mars les dettes de la SLN (320 millions d'euros de prêts) en quasi-fonds propres<sup>31</sup>, alors même qu'Eramet faisait mine de ne plus vouloir financer sa filiale (*cf supra* la déclaration de sa PDG). Il accorda

---

<sup>31</sup> « Accord Eramet-État français de conversion de la dette de la SLN », *Option finance*, 04-03-2024.

également un prêt de 140 millions à Prony Resources permettant à Trafigura de se retirer<sup>32</sup>. Ses parts intégrèrent la fiducie abritant d'autres actionnaires en attendant un repreneur. Le soutien public proposé à KNS d'environ 200 millions d'euros fut refusé par l'actionnaire industriel Glencore qui estimait cela insuffisant pour que le projet reste viable sans que d'autres propositions ne soient posées sur la table<sup>33</sup>. À la fin de ce mois de mars, malgré des discussions soutenues entre partenaires politiques et industriels, le Pacte Nickel en était à sa 8<sup>e</sup> version sans parvenir à faire consensus. Le président de l'institution, l'indépendantiste Louis Mapou du Parti de Libération kanake (*Palika*), premier Kanak à occuper ce poste, fit le choix, le jour où les anti-indépendantistes quittèrent l'hémicycle, de demander l'habilitation du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour un vote le 28 mars. Faute de majorité pour adopter le texte, son examen fut reporté au 3 avril. Ce fut un nouvel échec, au lendemain d'une manifestation de la CCAT. Le parti centriste/autonomiste Calédonie Ensemble initia le dépôt d'une motion préjudicielle pour ajourner les débats. Les représentants FLNKS réclamèrent à leur tour la création d'une commission spéciale pour retravailler le texte. Louis Mapou commençait à s'impatienter et menaça de signer le Pacte sans l'aval du Congrès. Même s'il était réservé sur son orientation, il estimait lui aussi qu'il y avait urgence à sauver la filière et pensait que les élus locaux auraient toujours possibilité d'amender le texte par la suite<sup>34</sup>. Le député *Génération NC*, Nicolas Metzdorf, rapporteur de la loi sur le dégel du corps électoral, tenta de son côté de contourner les élus locaux en déposant à l'Assemblée nationale un projet de la loi organique visant à restituer pour trois ans la compétence nickel à l'État. Même le Haut-commissaire de la République s'en mêla et exhorta par voie de presse les élus à signer. Mais au sein du parti de Mapou, comme dans les formations centristes, il était surtout urgent d'attendre.

La commission créée se réunit pour la première fois le 22 avril. Trois jours plus tard, il en sortit une proposition de délibération cadre relative au « partenariat stratégique sur l'avenir de l'industrie du nickel » déposée et signée des principaux groupes indépendantistes (*Union Nationale pour l'Indépendance et UC-FLNKS*) ainsi que par les centristes de l'Eveil océanien et de *Calédonie Ensemble*. Ce texte sonnait comme une tentative de reprise de contrôle sur un sujet d'importance en cherchant à se poser en partenaire de l'État plus qu'en exécutant d'un plan décidé en métropole. L'ensemble des élus opposés au Pacte Nickel mettaient en cause la libéralisation de l'exportation. Ils voulaient un Pacte qui reste en conformité avec le Schéma minier de 2009 qui avait accompagné et traduit l'autonomisation économique du Pays. Ils expliquaient que le texte pêchait par l'absence de contraintes réclamées aux industriels et actionnaires qui étaient en partie responsables de leurs difficultés, faute d'investissements permettant de parvenir à leur production nominale. Ils s'insurgeaient tous que l'État puisse réclamer à la collectivité de mettre la main à la poche pour financer la réforme énergétique alors que ses finances étaient au plus bas (avec un endettement à 153 % de son budget fin 2023<sup>35</sup>). Les élus locaux attendaient, au-delà de la subvention française à l'énergie pour les industriels, que l'Europe accompagne financièrement la reconversion de la filière et compense les pertes en lien avec le bouclier fiscal prévu et la libéralisation de l'export préjudiciable au Pays. La proposition de délibération n°159 rejoignait des considérations défendues ouvertement par ailleurs par *Calédonie Ensemble* qui ne remettait pas tant en cause l'alimentation calédonienne de la filière batterie européenne que les conditions de cette reconversion. Pour son leader Philippe Gomès, il fallait que la Nouvelle-Calédonie établisse un « partenariat stratégique » avec l'UE du même type que le Groenland (autre Pays et Territoire d'Outre-Mer – PTOM). Il refusait que la Calédonie ne sacrifie sa marche vers sa souveraineté économique entamée dans les Accords de 2088 et 1998 sur l'autel de celle des autres<sup>36</sup>. Cela supposait de conserver localement une stratégie nickel tout en bénéficiant d'aides ciblées provenant aussi bien de la France que de l'UE. Il n'est pas certain que la perspective d'un partenariat ait été exactement en adéquation avec les conceptions indépendantistes. Mais ces derniers ne s'exprimèrent pas plus avant sur le sujet, préférant faire entendre une opposition unitaire au Pacte

<sup>32</sup> « Le prêt de l'État à Prony Resources officiellement signé », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 22-03-2024.

<sup>33</sup> « Nickel, l'État propose 24 milliards CFP », *NC1ère*, 06-02-2024 ; « L'usine du Nord mise en sommeil », *Made In*, 13-02-2024.

<sup>34</sup> « Louis Mapou appelle les élus à voter le Pacte nickel », *La voix du Caillou*, n°226, 26-03-2024.

<sup>35</sup> *Rapport annuel économique*, IEOM (Institut d'Emission Outre-mer), 2023.

<sup>36</sup> Voir [ici](#) et [là](#). Est critiquée aussi la position d'Eramet (donc de la France) ayant investi en Indonésie (PT Weda Bay nickel) plutôt qu'en Nouvelle-Calédonie.

Nickel, voire se laissant la possibilité de jouer la carte de la filière batterie à l'avenir, dans un contexte incertain concernant l'avenir de la métallurgie locale. Le 29 avril, Gérald Darmanin expliqua de son côté devant la Commission des lois de l'Assemblée nationale que le Pacte pouvait attendre la signature d'un accord prenant en compte l'élargissement du corps électoral. Mais dans la quinzaine qui suivit le sujet fut remis pour quelques temps. L'actualité était au contrôle de l'insurrection du 13 mai qui fit 14 morts, beaucoup de dégâts matériels et a entraîné une importante répression<sup>37</sup>. Le Pacte nickel n'était pas enterré pour autant. Il revint dans les discussions sur l'avenir institutionnel.

### Après l'Accord de Bougival : entre métallurgie confortée et doctrine nickel attaquée

L'Accord de Bougival a été signé le 12 juillet 2025, un peu plus d'un an après les émeutes. Il a été complété par l'Accord Elysée-Oudinot le 19 janvier 2026. Les indépendantistes se sont divisés à son sujet. Il a été rejeté le 13 août 2025 par un FLNKS duquel le *Palika* s'était retiré. La mouvance indépendantiste s'en est trouvé fragilisée et ne put pas capitaliser sur la tentative de renversement des rapports de force le 13 mai 2024. L'heure était plus que jamais à la reprise en main coloniale. Le « pacte de refondation économique et financière » figurant dans ces Accords proposa d'apporter 2,2 milliards d'euros sur cinq ans au Caillou économiquement sinistré contre des réformes structurelles orientées depuis Paris. Le Pacte Nickel revint au travers du « plan stratégique pour la filière nickel ». Ce dernier réaffirmait le rôle stratégique du minerai vert pour la France et l'UE. Des élus se sont mis alors en ordre de marche pour défendre l'intégration du nickel calédonien à leur filière batterie. En novembre 2025, le député *Génération NC* Nicolas Metzdorf a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de résolution européenne visant à ne plus traiter le nickel calédonien comme un approvisionnement externe à l'Union européenne dans le CRMA<sup>38</sup>. Tout en sachant que le statut de PTOM de l'archipel ne le permettait pas, il invitait à changer les règles du jeu, visant ainsi à réduire l'altérité du lien entre la France et sa colonie et masquer la situation coloniale. Marine Le Pen s'est mise de la partie dans une tribune publiée par *le Figaro* en 28 avril 2026 en vantant les mérites d'un nickel français<sup>39</sup>. Plus récemment encore, une délégation de représentants politiques et d'acteurs industriels, portée par le président actuel du gouvernement local Alcide Ponga (membre du *Rassemblement-les Républicains*) est venue défendre la cause d'une « [coopération structurée](#) » entre l'UE et la Nouvelle-Calédonie au sommet sur les matières premières de l'Institut européen d'innovation et de technologie qui s'est tenu à Bruxelles du 19 au 21 mai 2026. Tout en réaffirmant la souveraineté française, cette délégation a fait valoir l'existence d'intérêts réciproques à engager un tel partenariat. Il n'est plus question comme du temps du Pacte nickel de transformer la filière pour l'ajuster aux besoins de l'UE sans soutien financier ni même de renoncer à une métallurgie locale forte et à une éventuelle « montée en gamme ».

Dans l'intervalle, les choses ont bougé du côté des usines. Dans le cadre du complément à l'Accord de Bougival de janvier 2026, en parallèle des discussions de l'État avec la commission nickel du Congrès, et de celui du projet de loi de finances, de nouveaux prêts ont été accordés (200 millions d'euros pour Prony Ressource ; 240 millions d'euros pour la SLN et l'octroi d'une somme non précisée à la NMC, au bord de la cessation de paiement, la filiale minière de la SMPS alimentant l'usine de Corée très impactée par les nombreux blocages de sites miniers)<sup>40</sup>. En juin 2025, la SLN – qui avait annoncé à rebours des déclarations du passé prioriser sa production métallurgique et arrêter d'exporter<sup>41</sup> – avait obtenu encore le label *de projet stratégique* dans le cadre du *Critical Raw Materials Act* (CRMA) avec son projet *CalédoNI* prévoyant de réduire la pollution de son usine. Cette reconnaissance très politique consacrait la poursuite de la production du ferronickel (et pas de matte) par l'usine historique en dépit de son caractère moins stratégique. En novembre, le député indépendantiste Emmanuel Tjibaou s'était battu à l'Assemblée nationale, en défendant la logique des

<sup>37</sup> « Victimes, dégâts, justice, emploi. Après le 13 mai les émeutes racontées en chiffres, NC1ère, 11-05-25.

<sup>38</sup> Proposition°2145 du 27 novembre 2025.

<sup>39</sup> *Le Figaro*, « Le nickel calédonien, un atout dans la guerre mondiale économique », 28-04-2026.

<sup>40</sup> « Que prévoit l'accord complémentaire Elysée-Oudinot pour sauver le nickel calédonien ? », *NC la1<sup>ère</sup>*, 22-01-2026.

<sup>41</sup> « La SLN recentre son engagement au sein du SIM [Syndicat des Industries de la Mine] », *Communiqué de presse SLN*, 04-09-2025.

accords passés de rééquilibrage entre les provinces Sud et Nord, pour obtenir une aide financière et technique ciblée sur la SMSP et le redémarrage de l'usine du Nord<sup>42</sup>. Cette aide, partiellement revue, s'est avérée tout de même bienvenue pour discuter avec le chinois Lygend, qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du nickel, aussi bien pour l'acier inoxydable que pour les véhicules électriques et qui a confirmé en mars 2026 son intérêt pour l'usine. En revanche, le projet concurrent de *CalédoNI* déposé par la NMC (la filiale minière de la SMSP) à la Commission européenne avait été retoqué, bien que proposant de rouvrir une mine bloquée depuis des années pour alimenter l'usine offshore de Corée du Sud qui produit aussi de la matte qu'il envisageait d'envoyer vers l'UE<sup>43</sup>. L'histoire du nickel calédonien est remplie de tels exemples qui rappellent que le soutien étatique à la SLN reste prioritaire par rapport à la SMPS. Quant à Prony Ressources, elle fait en ce moment l'objet d'une offre de reprise par le consortium New Battery Metals (NBM) aux intérêts quataris-chypriotes. Ce dernier se positionne comme repreneur à hauteur de 74 %, abandonnant ainsi l'ancien montage de 2021 qui avait permis l'entrée au capital de la collectivité du Sud et des populations locales représenté au départ à 10 % au sein d'une entité dénommée FPRES (Fonds de prévoyance des risques environnementaux et socioculturels).

Le secteur métallurgique calédonien semble donc sortir la tête de l'eau et bénéficier globalement du soutien de l'État – voire de l'UE – sans pour autant entrer totalement dans les perspectives du rapport de l'IGF qui défendait la conversion de toutes les usines dans la filière batterie. Pour autant, comme les récents Accords de 2025 et 2026 le montrent, la question de l'exportation du brut calédonien issu des réserves métallurgiques reste d'actualité. Il est toujours question de réviser le code minier. Mais on ne parle plus officiellement d'envoyer ce minerai vers l'Europe ; il s'agirait plutôt de faire rentrer du *cash* pour aider les repreneurs (en exportant des produits dont la composition chimique et la teneur ne sont pas adaptées aux usines locales ou fonction des « capacités de production » ou encore des « équilibres économiques »). On peut se demander toutefois où va aller ce minerai. Si probablement sa première destination sera l'Asie (chez des partenaires des industriels intéressés par les usines calédoniennes, voire à l'usine Weda Bay où Eramet possède des parts ?), il pourrait ensuite repartir vers l'Europe. Ni le repreneur de KNS ni celui Prony ressources ne communiquent à ce sujet pour le moment. Sur le terrain, les élus loyalistes n'invoquent plus la nécessité de répondre à l'injonction étatique sur la sécurisation de la filière batterie européenne pour libéraliser l'exportation. La presse locale se fait l'écho des exigences du repreneur potentiel NBM qui réclame prêts et subventions et menacerait de se retirer sans autorisations d'exportation du minerai brut de basse teneur issu des réserves métallurgiques (minerai « fatal » non transformable dans les usines)<sup>44</sup>. Contre l'accord des indépendantistes, la majorité des élus locaux – *Eveil Océanien* et *Calédonie Ensemble* inclus – en appelle à réviser le code minier pour sauver les emplois. Un premier projet de texte a été déposé par le gouvernement local le 19 février 2026, examiné en ce moment par le Conseil d'État, il n'est pas encore passé entre les mains du Comité du commerce extérieur minier de Nouvelle-Calédonie<sup>45</sup>. Mais le 3 mars 2026, une loi de pays votée au Congrès permet par anticipation le changement du code minier au titre de l'export. Confirmée le 31 mars, après un nouvel examen réclamé par le président de la province Nord, cette seconde lecture permet à Paul Néaoutyine de déposer un recours au Conseil constitutionnel. Il dénonce en effet l'usage d'un cavalier législatif par l'intergroupe Les Loyalistes au Congrès qui a profité de l'examen d'un texte portant sur l'accélération des demandes d'autorisation d'exploitation par les entreprises minières instaurant le principe du « silence vaut acceptation » (au lieu de refus) pour passer un amendement sur l'exportation<sup>46</sup>. La présidence de la province Sud qui assume cette entorse au bon fonctionnement de l'institution n'en est d'ailleurs pas à un écart près. Elle a annoncé renoncer à la redevance pour la collectivité et les populations du pourtour de l'usine négociée dans le protocole d'accord de rachat de l'usine du Sud en 2021 qui donnait la gestion des titres miniers à une société publique. Pour permettre cette redevance, présentée comme un modèle

<sup>42</sup> Amendement n°II-CF2380 du 6 novembre adopté le 12 novembre 2025.

<sup>43</sup> « La reprise de l'usine du Sud dans la dernière ligne droite », *Demain en Nouvelle-Calédonie* (DNC), 13-06-2025.

<sup>44</sup> « Usine du Sud : les exigences de NBM, le possible acquéreur », *Demain en Nouvelle-Calédonie*, 09-04-26.

<sup>45</sup> « Nickel : une ouverture temporaire à l'export pour aider les usines locales », *Radio cocotier*, 18-02-2026.

<sup>46</sup> « Nickel : le congrès confirme l'ouverture à l'exportation des minerais bruts », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 31-05-26.

nouveau de rente publique, une révision du code minier (acte le 23 janvier 2023) au point de l'amodiation (système de location de concession donnée en exploitation à un tiers) avait pourtant été nécessaire. Fin avril, cette annonce a entraîné des échanges houleux sur les réseaux sociaux entre Laurent Chatenay, un ancien directeur financier de Goro-nickel et ancien élu en lice pour les élections provinciales du 28 juin et Sonia Backès. Ce débat n'est cependant pas forcément central dans la bataille institutionnelle qui vient détricoter la doctrine nickel. La question de la redevance avait divisé les indépendantistes. Dans la logique de la doctrine nickel, les retombées publiques sont attachées à la ressource (son exploitation) et non pas à un territoire<sup>47</sup>. Plus connectée avec la stratégie souverainiste du FLNKS se tient la remise en question du code minier au chapitre du contrôle des entreprises minières par les autorités provinciales, habilitées à délivrer les autorisations d'exploration et d'exploitation. La loi de pays du mois de mars 2026 ressemble à une attaque au pouvoir règlementaire des provinces qui obligent les entreprises à apporter des garanties financières suffisantes en vue de la réhabilitation environnementale des sites après exploitation – ce que n'a pas toujours fait la SLN en province Nord, se confrontant en 2024 à plusieurs refus d'autorisations d'exploiter de la part de collectivité.

Depuis la soumission du Pacte Nickel aux élus locaux, étant donné les incertitudes qui continuent de peser sur l'avenir de la métallurgie, invoquer l'urgence à sauver les usines et le secteur pour remettre en question la Doctrine Nickel fait office de mantra. Le partenariat avec l'Europe n'est cependant plus forcément présenté comme la solution miracle pour résoudre rapidement certains problèmes. Il est considéré comme une opportunité parmi d'autres. Cela n'empêche pas les plus durs du camp loyaliste comme les plus modérés de se détourner de la vision patrimoniale des indépendantistes sur la ressource nickel (de la sécurisation de la valeur ajoutée sur place et d'une exploitation plus durable dans le temps et par rapport à l'environnement). Les indépendantistes se retrouvent en minorité pour défendre les acquis du code minier et semblent réduits à tenter de préserver l'usine du Nord – ce qui éloigne d'autant la possibilité du pays à monter en puissance dans la chaîne de valeur et résonne comme une forme de retour aux logiques multiculturalistes des Accords de Matignon-Oudinot où partage du pouvoir signifiait segmentation. Que la transformation du nickel – y compris du ferronickel – en Nouvelle-Calédonie soit préservée n'est donc pas une réelle victoire quand on songe à la menace qui pèse sur l'exportation du minerai brut et, qui sait, peut-être ensuite sur la maîtrise publique des usines SLN et de KNS. Ce qui est certain, c'est que, pour le moment, le FLNKS n'est plus en mesure d'initier ou d'orienter une politique nickel locale réclamée depuis des années. Bien que la bataille pour la reprise en main étatique du nickel calédonien ne soit pas terminée (pas plus que celle sur l'indépendance), la période post référendaire acte donc pour l'heure une bascule des rapports de force en faveur de la métropole comme des loyalistes. Toutefois, la volonté d'intégrer le nickel calédonien dans la filière européenne des batteries en est plus un symptôme qu'elle n'est à l'origine des évolutions qui se dessinent actuellement dans le secteur nickel calédonien. Ce dernier a su résister dans un premier temps au chantage étatique et il semble aujourd'hui que le maintien d'une diversité des filières ne soit plus un obstacle au déploiement des vellétés souverainistes de la puissance tutélaire. Mais pour acter les changements qui se profilent, il convient d'attendre de voir ce que les actions juridico-politiques menées à différentes échelles vont donner et ce que vont décider les multinationales intéressées par les usines qui négocient actuellement prêts et subventions avec l'État.

Mai 2026

**Christine Demmer est anthropologue au CNRS, Centre Norbert Elias, (CNRS, Aix Marseille Université, Avignon Université) ; elle est membre du collectif de recherche [Ecoboom](#).**

---

<sup>47</sup> Un ancien président de l'*Union Calédonienne*, Bernard Lepeu avait rédigé un courrier alertant sur ce point au moment de l'examen au Congrès de la révision du principe d'amodiation du 28 novembre 2022. Le montage envisagé servait outre les populations autour du site de la province la plus riche, alors même que ses leaders, à commencer par la présidente de la collectivité, se faisaient déjà les chantres d'une forme de partition du pays au travers d'un projet « d'hyperprovincialisation » non dénué d'une base raciste (« l'huile et l'eau ne se mélangent pas » après 170 ans de vie commune déclarait Sonia Backès le 14 juillet 2024).